



## Extension de carrière

-----  
Par Le ptt landais

Bonjour,

Suite à un projet d'extension de carrière(soit disant pour sa pérennité), celle-ci a pour projet de se rapprocher dangereusement des habitations d'un village(5 habitations). Sachant qu'ils ont la possibilité d'acquérir les terrains qui se trouvent entre eux et nous, que l'on a appris 4ans après que le statut de ces terrains agricoles est passé en naturelle carrière.

Faut-il prendre un avocat dans l'immédiat (avant que les terrains soient achetés et le projet lancé)? Si oui, quelle spécificité doit-il avoir (je pensais environnement et immobilier)?

Cordialement

-----  
Par chamce

pour information en utilisant des explosifs les carriers ne sont pas forcément informés que les ondes de choc font vibrer les murs des maisons

quant au choix de l'avocat pour qui pourra vous assister contactez le barreau

-----  
Par Le ptt landais

Merci pour votre réponse.

Je ne suis pas totalement débile, je sais très bien que le type qui pose les explosifs ne peut pas savoir que les murs de ma maison vont vibrer quand celles-ci vont péter. En revanche, la carrière est au courant et est venue constater sur plusieurs tirs les nuisances(vibrations et nuages de poussière), qui jusque là étaient acceptées de notre part. Le problème c'est que là, la carrière va potentiellement acquérir de nouveaux terrains (qui sont passés en naturel carrière afin de pouvoir être exploités par la suite), et donc va se rapprocher dangereusement d'habitations (avec toutes les conséquences dont on peut se douter qu'il y aura dessus, sachant déjà ce que l'on subit). Cela ne sera plus acceptable, donc nous sommes à la recherche de conseils (en étant sur une voie d'entente à l'amiable, qui sera je suis persuadé, bénéfique pour eux et pour nous)